



Contrat Collector

Critères d'évaluation

Ce document, créé par La Mutuelle des Motards, reprend l'ensemble des critères devant figurer dans votre rapport d'estimation en cas de valeur agréée.

Exemple

CABINET LA BECANE

EXPERTISES AUTO/MOTO

Expert en Automobile diplômé – N° 001681

VE Spécialiste en véhicule de collection

Expert en Accidentologie

Tél : 04.04.04.04 - Tél : 04.05.05.05.05

e-mail : cbtlabecane@gmail.fr

ÉVALUATION DE VÉHICULE - Rapport d'expertise - N°

Expertise effectuée à la demande de M. LE SOCIETAIRE concernant le véhicule appartenant à M. et ci-dessous identifié.

OBJET DE NOTRE MISSION

Déterminer la valeur du véhicule ci-dessous identifié.

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Marque	NORTON	Genre	MTTE
Modèle	COMMANDO	Carrosserie	SOLO
Immatriculation	6162QP34	Puissance	9 CV
Type	850MK3	Nbre Places	2 PL
N° de Série	332785	Couleur	NOIR/GRIS
1 ^{ère} M. en Circ	01/1975	Compteur	98859 km
Énergie	Essence		

EXAMEN DU VÉHICULE SUR PIÈCES

- ⇒ L'identification est conforme aux documents administratifs.
- ⇒ Le véhicule se trouve en état de présentation standard.
- ⇒ La mécanique est d'origine.
- ⇒ Moto équipée d'un échappement sport.
- ⇒ Selle monoplace.

ANTÉCÉDENTS DU VÉHICULE

- ⇒ Le véhicule a été acheté en date du 01/01/2013 (occasion/neuf).
- ⇒ Son prix d'achat était à cette date de 10000€ (déclaratif/justifié).
- ⇒ Le vendeur était de type professionnel/particulier.
- ⇒ Coordonnées si vendeur professionnel.

VIE DU VÉHICULE

- ⇒ Le véhicule a été restauré (justificatif).
- ⇒ L'entretien du véhicule (justificatif).
- ⇒ Les réparations effectuées (justificatif).

Partie 1 : L'expert doit être inscrit sur la liste nationale des experts en automobile établie par le ministère des transports. Son numéro d'agrément doit figurer sur le rapport d'estimation.

Partie 2 : Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Partie 3 : L'expert doit vérifier la conformité entre le véhicule et les documents administratifs, préciser l'état du véhicule, l'origine et l'état de sa mécanique et ses équipements spécifiques.

Partie 4 : L'expert doit déterminer les antécédents du véhicule et retracer sa vie.

Contrat Collector - Critères d'évaluation

CLICHÉS



EN CONCLUSION

En l'état, nous estimons la valeur de ce véhicule à « 11000 € TTC » (onze mille Euros TTC).

L'état ci-dessus décrit ne peut préjuger de l'évolution de la situation du matériel en fonction des conditions d'usage et d'entretien.

Notre examen a été effectué sans démontage, sur état apparent.

Clos à Montpellier, le, pour servir et valoir ce que de droit

*Jean-Raoul DUCABLE
Expert 001681-VE*

Partie 5 : Le rapport doit contenir une planche photographique avec :

- 3/4 avant,
- 3/4 arrière,
- compteur,
- plaque d'identification constructeur,
- carte grise.

Partie 6 : L'expert doit indiquer l'estimation de la valeur du véhicule.

Plus les critères et les photos seront précis, plus l'indemnisation sera juste en cas de sinistre. Pour vous accompagner sur les démarches à suivre (choix de l'expert, éléments à fournir...), nous vous donnons rendez-vous sur notre site [mutuelledesmotards.fr](http://www.mutuelledesmotards.fr)

Rubrique - <http://www.mutuelledesmotards.fr/produits-d-assurance/contrats-2-roues-et-plus/contrat-collector/expertise-collector>